

**Délibération 23-06-10 – Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil Municipal du 26 Juin 2023**

**La secrétaire de séance : Francine DHAUSSY**

**Délibération n°23-06-10**

**Objet : Demande de subvention à la Région**

**Nombre de membres :**

- En exercice : 23
- Présents : 18
- Votants : 20
- Absents : 3

L'an deux mil vingt-trois, le lundi vingt-six juin à 18 heure 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Sentinelle, légalement convoqué par le Maire le mardi 20 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes ;

Sous la présidence de : **Éric BLONDIAUX, Maire**

**Étaient présents :** BLONDIAUX Éric, PETIT Francky, MATER Firdaouce, MEDJAHED Farid, CAMPHIN Nathalie, GABET Jérémy, DHAUSSY Francine, PENAUD Patrick, FLAMEY Martine, ROCQ Gilles, ROSSANO Sébastien, COZETTE Bruno, MATER Rudy, COSSART Morgan, BLAMPAIN Evan, HOUPE Loïc, CAREMIAUX Sylvie, DOLEZ Hélène

**Étaient représentées :** WATTIER Christiane donne procuration à FLAMEY Martine

HEBERT Christelle donne procuration à MEDJAHED Farid

**Étaient absents :** DUPONT Brigitte, LEVREZ Jacqueline, DUVIVIER Laurent

Pour : 20

Contre : 00

Abstention : 00

**EXPOSÉ :**

Vu la convention pluriannuelle NPNRU signée par l'ensemble des partenaires de l'ANRU le 06 septembre 2019,

Vu l'avis du Comité d'Engagement de l'ANRU du 26 janvier 2022,

Vu l'avenant 2 du NPNRU en cours d'instruction prévoyant l'accompagnement financier de la Région des Hauts-de-France,

Vu la délibération n°23-03-06 du Conseil Municipal en date du 30 mars 2023 créant une autorisation de programme relative à la construction d'une école maternelle, d'un restaurant, à l'adaptation des équipements sportifs et l'aménagement des espaces publics,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet de construction d'une école maternelle et d'un restaurant scolaire, d'adaptation des équipements sportifs et d'aménagement des espaces publics sera réalisé dans le quartier Chasse Royale et est inscrit au NPNRU.

Dans le cadre de la convention NPNRU, un financement par la Région est « réservé » pour accompagner la création de la nouvelle école maternelle.

Ce projet permettra :

- D'accompagner l'arrivée de nouvelles familles en développant une politique audacieuse en matière de culture, d'éducation, d'animations et de sports
- D'améliorer le cadre de vie et de proposer une offre de service de proximité pour la petite enfance
- D'accompagner la centralité des équipements et leur accessibilité
- De s'inscrire dans une politique de transition écologique

Par conséquent, la ville de La Sentinelle sollicite la région Hauts de France

- Dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) Chasse Royale pour un montant de 1 002 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE de solliciter une subvention de 1 002 000 € à la Région Hauts de France
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter d'autres financements auprès des partenaires du projet.

Le Maire

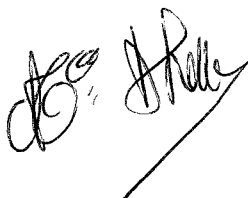
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Télétransmission en sous-préfecture le : 05/07/2023

Publication sur le site communal le : 05/07/2023

**Signatures :**

Le(la) secrétaire de séance,



Le Maire,

